

Cette formation est réalisable en intra, mais ne bénéficie pas dans ce cadre de subventionnement. n'hésitez pas à nous consulter

56, avenue de Wagram
75854 Paris cedex 17
☎ : 01 40 54 22 72
<https://poleformationsse.fr/>

Votre entreprise
veut rester
conforme à la
réglementation,
vous pouvez agir !

L'ENCADREMENT, ACTEUR DE LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES



Public :

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels



Objectifs :

- Identifier les principales obligations de la prévention des risques professionnels
- Appréhender les principaux risques de l'entreprise, les analyser, les évaluer pour mieux agir
- Faire de la prévention des risques professionnels un acte de management



Points clés de la formation :

- **Les notions de législation et de réglementation en matière de santé et sécurité au travail**
 - ✓ Les enjeux de la prévention
 - ✓ La hiérarchie des textes, veille juridique
 - ✓ Les obligations de l'employeur et du salarié
 - ✓ Les principes généraux de prévention
 - ✓ L'information et la formation
 - ✓ Les notions de responsabilités civiles et pénales, délégation de pouvoir
- **Les accidents du travail et maladies professionnelles**
 - ✓ Les définitions
 - ✓ Les enjeux sociaux et économiques
 - ✓ Les actions à conduire : analyse des causes...

2ème partie : analyse des accidents du travail

- Etude de l'accident du travail : enquête
- Méthode d'analyse de l'arbre des causes
- Etude de cas en groupe

• L'évaluation des risques en matière de santé et sécurité au travail

- ✓ Les obligations
- ✓ Les notions de base : danger, risque, prévention, protection ...
- ✓ Le document unique et le plan d'action

• Les situations de danger grave et imminent

- ✓ La notion de danger grave et imminent
- ✓ Le droit d'alerte et de retrait

• Les acteurs de la prévention : rôles et missions

- ✓ Internes : CSE, CHSCT, ...
- ✓ Externes : inspection du travail, CRAMIF/ CARSAT

• La relation avec les entreprises extérieures

- ✓ Les points clés

• Le management de la prévention

- ✓ Quand et comment intervenir
- ✓ Animer la prévention au quotidien



Organisation, durée, dates :

Durée : 1 jour
Horaires : 9h — 17h
Lieu : Paris
Date : **31/10/2024**
Tarif : **Subventionné**

Modalités et délais d'accès : [consulter le planning de formation.pdf](#)

Prérequis : aucun

Méthodes pédagogiques mobilisées et modalités d'évaluation : accueil dans une salle de classe dédiée, support de cours projeté, évaluation à chaud, certificat de réalisation de l'action.

Accessibilité aux personnes handicapées.

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.